



**A.B.I.I.F.**

ASSOCIATION DES BRANCARDIERS  
ET INFIRMIÈRES DE L'ILE DE FRANCE

HOSPITALITÉ DU DIOÇÈSE DE PARIS



**Bipel**



# PÈLERINAGE À LOURDES DES PERSONNES MALADES, ÂGÉES OU HANDICAPÉES

( JEUNES, ADULTES, GRAND ÂGE )

**DU 19 AVRIL AU 24 AVRIL 2026**



**TRANSPORT EN TRAIN**

à partir de la Gare Montparnasse



**HÉBERGEMENT  
DANS L'ENCEINTE  
DES SANCTUAIRES**



**INSCRIPTION**

**JUSQU'AU**

**25 JANVIER 2026**

*(Les inscriptions reçues après  
cette date seront en liste d'attente)*



**CONTACT AU 01.45.20.90.31 OU 01.45.77.38.54  
OU [INSCRIPTION-PELERIN@ABIIF.COM](mailto:INSCRIPTION-PELERIN@ABIIF.COM)**

LES DONS POUR PERMETTRE AUX PERSONNES MALADES D'ALLER À LOURDES SONT REÇUS AVEC GRATITUDE.  
ASSOCIATION DÉCLARÉE SOUS LE N°5272 EN DATE DU 18 MAI 1945 - 12 RUE DE CIVRY - 75016 PARIS

**[WWW.ABIIF.COM](http://WWW.ABIIF.COM)**

## REGLES ET USAGES

### SOINS

Pendant le voyage et le séjour à Lourdes, les soins sont assurés par l'équipe médicale du pèlerinage (médecins, infirmières diplômées, kinésithérapeutes) sous l'autorité du Médecin Responsable du Pèlerinage. Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées.

### VOYAGE

Le voyage s'effectue de jour, en TGV spécialement affrété par Bipel pour l'A.B.I.I.F.

Le départ et le retour se font Gare Montparnasse à Paris.

L'A.B.I.I.F. prend en charge les pèlerins à partir de la Gare Montparnasse : le pèlerin doit donc assurer lui-même son transport entre son domicile et la gare (au départ et au retour).

### SÉJOUR À LOURDES

Les pèlerins malades ou handicapés sont logés en pension complète à l'ACCUEIL NOTRE DAME (locaux adaptés) en face de la Grotte.

Ils s'engagent à suivre le programme établi par le Comité Diocésain et à ne pas sortir de l'enceinte des sanctuaires sans l'autorisation des responsables.

### QUE COMPREND LA PARTICIPATION DE 450 € ?

La participation demandée comprend :

le voyage aller/retour Paris-Lourdes, en train spécial, le séjour à Lourdes en pension complète (5 nuits et 4 journées sur place).

*Cette participation peut être remboursée si le pèlerin n'était pas admis par le Comité ou s'il renonçait à partir.*

### ADMISSION DÉFINITIVE DU PÈLERIN :

L'admission définitive du pèlerin dépend :

de l'avis du Bureau Médical de l'ABIIF, du nombre de lits mis à notre disposition à Lourdes, du nombre de places disponibles dans le train affrété par Bipel pour l'A.B.I.I.F.

*Elle sera confirmée au pèlerin par courrier 3 semaines avant le départ, avec toutes les instructions nécessaires pour le voyage.*



A.B.I.I.F.

ASSOCIATION DES BRANCARDIERS ET INFIRMIÈRES DE L'ILE DE FRANCE  
HOSPITALITÉ DU DIOCÈSE DE PARIS